

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 8 avril 2025.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-René AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUX, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON.

POUVOIRS : Stéphanie HOuset à Lilian CHAMBONNET, Guy LE DROGO à Geneviève BOUX, Dorian DANTIN à Patrick GROUPIERRE, Agnès PAGES à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Marie-José BAYOUD-TORRES, Sandrine AUGIER à Jean-Michel BOCHATON

OBJET : CREATION D'UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

Dans le cadre d'un renouvellement de contrat et en application des articles L 332-9 à L 332-11 du code général de la fonction publique, qui stipule que tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent, en application de l'article L 332-8 dudit code avec un agent justifiant d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, est conclu pour une durée indéterminée.

Il convient de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des ATSEMS (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) à compter du 1^{er} mai 2025.

Cette création de poste est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le

Le Maire,



Geneviève GIRARD